



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4118

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement de la vie associative et de l'engagement citoyen pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Jannot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4118**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement de la vie associative et de l'engagement citoyen pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2017-2181 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de la politique métropolitaine en direction des associations.

La Métropole apporte, notamment, un soutien aux associations qui contribuent au développement de la vie associative ainsi qu'à celles qui concourent à la promotion de l'engagement citoyen.

Ainsi, en 2019, par délibérations du Conseil n° 2019-3476 du 13 mai et n° 2019-3880 du 4 novembre, 37 structures ont été soutenues pour un montant total de 214 000 €.

Par la présente délibération, il est proposé de soutenir 12 structures dont 7 qui contribuent au développement de la vie associative pour un montant de 89 000 €, et 5 qui portent des actions en faveur de l'engagement citoyen pour un montant de 61 500 €. Un tableau récapitulant l'ensemble des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération.

Une 2^{ème} délibération pourra être présentée au cours de l'année.

II - Développement de la vie associative

Les 7 associations subventionnées sont des acteurs structurants du tissu associatif métropolitain. Les 5 lieux d'accueil suivants accompagnent les porteurs de projets et aident les associations à professionnaliser leurs activités par des services de conseil et de formation à la gestion associative :

- le Centre culturel œcuménique Jean-Pierre Lachaize à Villeurbanne,
- le Centre associatif Boris Vian à Vénissieux,
- l'espace projets inter associatifs à Vaulx en Velin,
- l'association d'aide à la gestion d'association à Bron,
- la Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange à Villeurbanne.

L'association de coordination Structures d'appui à la vie associative en Auvergne-Rhône-Alpes (SAVAARA) quant à elle, propose de mettre en place un service d'accompagnement à destination des associations sur des territoires géographiquement éloignés de l'offre de service proposée par les points d'appui à la vie associative. Il s'agit de permanences mensuelles de conseil individualisé d'une demi-journée qui seront organisées dans des Maisons de la Métropole situées principalement dans le nord, le sud et l'ouest de l'agglomération. Des formations collectives et des ateliers d'échanges de pratiques seront également proposés. Cet accompagnement sera assuré par les salariés et bénévoles des associations membres de SAVAARA.

Enfin, l'association Foyer Notre-Dame des sans-abri assurera, cette année encore, l'animation du collectif "Tous unis, Tous solidaires" et le pilotage de son projet. Celui-ci consiste à valoriser toutes les formes d'engagement bénévole et permettre aux habitants de faire des expériences de bénévolat sur une courte durée. Pour cette nouvelle édition, le collectif souhaite renforcer la participation sur l'ensemble des communes de la Métropole. Par délibération n° 2019-3476 du 13 mai 2019, le Conseil de la Métropole avait attribué une subvention de 30 000 € au Foyer Notre-Dame des sans-abri en tant que porteur de projet en 2019. Il est proposé de confirmer l'engagement de la collectivité aux côtés du collectif "Tous unis, Tous solidaires" en reconduisant le soutien de la Métropole pour le même montant, soit 30 000 €.

III - Engagement citoyen

Il s'agit d'un soutien apporté à des associations promouvant la conscience citoyenne et l'engagement sur le territoire métropolitain au-delà du seul périmètre de la commune, plus particulièrement à travers :

- des actions de lutte contre les discriminations de toutes natures :

. l'association HF Auvergne-Rhône-Alpes développe un travail de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes dans le secteur culturel,

. la Licra intervient dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et le communautarisme et promeut la défense des droits des personnes,

. la Cimade promeut la défense des droits des personnes et propose d'organiser un colloque le 25 janvier 2020 à Villeurbanne intitulé : "face au rejet de l'étranger, 80 ans d'engagement de la Cimade" ;

- des actions favorisant le développement du sens civique :

. la Fédération des œuvres laïques, dans le cadre de ses 100 ans organise, le 15 mai 2020, une grande fête d'éducation populaire sur Lyon 3°, ouverte à tous, ponctuée de temps d'échanges et de débats,

. l'association ANCIELA œuvre pour mobiliser, accompagner et former des citoyens "Ambassadeurs du changement" à provoquer des prises de conscience, à accompagner les évolutions de modes de vie sur les enjeux de solidarité. Elle a lancé ce projet fin 2018 et après une phase de mise au point d'outils et de méthodes de formation, 222 ambassadeurs se sont inscrits entre mai et septembre 2019, et 170 ont été rencontrés. L'association pense atteindre l'objectif de 300 ambassadeurs formés en 2019 et ambitionne de mobiliser environ 350 nouveaux ambassadeurs en 2020.

Par ailleurs, cette association propose d'organiser une seconde édition de son événement "une année pour agir" qui consiste à accompagner les citoyens dans leur démarche d'engagement auprès des associations.

IV - Modalités de soutien de la Métropole

Le versement des subventions interviendra en une fois, à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée et au plus tard le 31 décembre 2020.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi.

Concernant les subventions des associations ANCIELA, SAVAARA et Foyer Notre-Dame des sans-abri, les modalités de versement seront définies dans une convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 150 500 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, pour l'année 2020,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ANCIELA, SAVAARA et Foyer Notre-Dame des sans-abri définissant les principes de partenariat entre ces associations et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de ces subventions,

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 150 500 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P39O3611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.